



Contrat de formation professionnelle

Par **lola92**, le **28/02/2012** à **20:24**

Bonjour,

J'ai souscrit le 12/12/2011 a une formation privée.

Il y avait au moment de la souscription de ce contrat deux associés. Un des associé est parti (c'est celui qui avait le plus de compétences).

Je me retrouve donc contraint à continuer cette formation en sachant que je serai formé par quelqu'un qui a peu d'expérience (cette personne exerce un autre métier en parallèle).

J'ai effectué un règlement par chèque en 10 mensualités, je ne sais pas si c'est légal car cela peut s'apparenter à un crédit à la consommation.

Je sais pertinemment que cette formation sera de piètre qualité, quels sont mes recours pour la faire cesser?

Merci de votre aide précieuse.